

L'Association d'Aide à l'Emploi a été fondée en 1988. C'est une **association intermédiaire** spécialisée dans la mise à disposition de personnel. Ses valeurs reposent sur l'intégration de chercheurs d'emploi et la reconnaissance de chaque personne par la société, facteur de cohésion sociale.



L'association d'Aide à l'Emploi ; une association certifiée CEDRE
C'est l'assurance pour vous de bénéficier de nombreux avantages.

Une équipe de professionnels à votre service en constante amélioration, tenant compte de vos appréciations et suggestions, nous améliorons continuellement la qualité de notre accueil et de nos services, ainsi que la compétence et le professionnalisme de nos salariés.

Une réponse rapide et une information claire. Nous étudions ensemble vos besoins afin de vous proposer rapidement des services adaptés à vos attentes.

Une liaison continue avec le salarié en mission. Nous assurons un rôle permanent d'interface entre vous et le salarié mis à disposition. Nous vous accompagnons pour solutionner toute situation imprévue.



Dans le cadre d'une mission agréée « Services à la personne », les utilisateurs peuvent bénéficier d'une déduction d'impôts de 50% dans la limite des plafonds fixés par l'administration fiscale et selon les textes en vigueur.

Toutes les informations complémentaires sont sur

www.dgcis.gouv.fr/service-a-l-a-personne



Association d'Aide à l'Emploi
prêt à rendre service



Association d'Aide à l'Emploi
44 bis rue du Vieux Fief
17290 AIGREFEUILLE
Tel : 05 46 27 53 07
aide-emploi.aigrefeuille@orange.fr

Antenne d'Angoulins
Mairie
17690 ANGOULINS
Tel : 05 46 37 14 55
aide-emploi.angoulins17@orange.fr

Antenne de La Jarrie
Mairie
17220 LA JARRIE
Tel : 05 46 35 92 52
aide-emploi.lajarrie@orange.fr

TARIFS 2017

Nos services

Les démarches

Les tarifs

Services aux personnes

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Repassage à domicile
- Livraison de courses à domicile
- Préparation de repas à domicile
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- Garde d'enfants de plus de 3 ans
- Soutien scolaire
- Gardiennage
- Prestation de petit bricolage « homme toutes mains »
- Jardinage



Ce que vous devez faire

- Résider sur notre territoire d'intervention
- Fournir le matériel et les matériaux nécessaires à l'exécution de la mission
- Vous assurez que le matériel est en bon état de fonctionnement et adapté au travail demandé
- Vous donnez les directives au salarié
- Vous agissez dans le cadre d'une mise à disposition de personnel, il y a donc un transfert de responsabilité de l'association à l'utilisateur



Autres services

- Manutention
- Déménagement
- Petits travaux de peinture, tapisserie, maçonnerie
- Manœuvre

L'Association

Est l'employeur, vous ne connaîtrez pas les risques liés à ce statut

Nous sommes votre interlocuteur, nous sommes à votre écoute pour répondre à vos questions



Services aux collectivités et entreprises nous consulter

Services aux personnes*

Ménage, repassage, courses	17.58 €
Préparation des repas	17.58 €
Garde d'enfants	17.58 €
Jardinage	17.58 €
Petit bricolage (- 2h)	19.72 €
Soutien scolaire	18.30 €

**50% du tarif déductible de vos impôts*

Autres services*

Manutention	18.30 €
Déménagement	18.30 €
Peinture, tapisserie	19.72 €
Petite maçonnerie	19.72 €
Ménage locations / Chambres d'hôtes	18.30 €

**non déductible de vos impôts*

Collectivités	18.30 €
Voirie, travaux du bâtiment	19.72 €

Entreprises	19.72 €
--------------------	---------

Exploitations agricoles	19.16 €
--------------------------------	---------